

**KBC Groupe**  
**Société anonyme**  
**Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles**  
**TVA BE 403.227.515 - RPM Bruxelles**

Assemblée annuelle des actionnaires du **jeudi 7 mai 2015**,

au siège de la société, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

**PROCÈS-VERBAL**

L'assemblée débute à 10 heures sous la présidence de monsieur Thomas LEYSEN, Président du Conseil d'administration.

Le président désigne comme secrétaire monsieur Johan TYTECA et l'assemblée désigne comme scrutateurs monsieur Thomas DEBACKER et monsieur Wilfried KUPERS qui, avec le président de l'assemblée, forment le bureau.

Ont été déposés au bureau :

1. le texte de la lettre de convocation qui a été envoyée aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire ;
2. les preuves de la publication des convocations dans le Moniteur belge et dans les quotidiens, plus particulièrement :
  - au Moniteur belge du 2 avril 2015 ;
  - dans De Standaard et Le Soir du 2 avril 2015 ;
3. la liste des présences, signée par les actionnaires ou leurs mandataires qui ont respecté les prescriptions des art. 27, 28 et 30 des statuts pour pouvoir participer à l'assemblée.

Ces documents sont paraphés et signés par tous les membres du bureau et seront, au même titre que les procurations, annexés au procès-verbal de la présente assemblée.

Une convocation a été envoyée par courrier ordinaire le 2 avril 2015 à tous les actionnaires nominatifs et au commissaire. Les administrateurs ont également été convoqués le 2 avril 2015 par lettre envoyée par un moyen de communication électronique que la société utilise avec l'accord du Conseil d'administration pour distribuer des documents à ses administrateurs.

Ont notamment été joints à ces convocations les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2014, le rapport de contrôle du commissaire sur les comptes annuels non consolidés, le rapport annuel 2014 comprenant notamment le rapport annuel combiné du Conseil d'administration, les comptes consolidés et le rapport de contrôle du commissaire sur les comptes consolidés.

Ces annexes ont également été communiquées aux actionnaires qui les ont demandées à la société.

En outre, les convocations ont été publiées le 2 avril 2015 au Moniteur belge et dans De Standaard et Le Soir.

Ces convocations ont également été publiées sur le site Internet de la société ([www.kbc.com](http://www.kbc.com)) à partir du 2 avril 2015, avec toutes les informations qui doivent être mises à la disposition des actionnaires sur le site en vertu de la loi.

Enfin, les convocations ont été publiées dans les médias et sur le site Internet d'Euronext.

Ainsi, le bureau constate que l'assemblée a été convoquée de façon régulière.

Le président signale par ailleurs qu'en vertu de l'A.R. du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprises, les informations annuelles à fournir obligatoirement au Conseil d'entreprise ont été données par la direction le 20 avril 2015.

L'on dénombre actuellement au total 417.780.658 actions sans valeur nominale représentant le capital social.

Sur la base des indications sur la liste de présence l'on constate que 303.141.178 actions avec droit de vote, soit 72,56% du capital social participeront à cette assemblée générale.

Assisteront également à l'assemblée générale plusieurs administrateurs, le commissaire de la société, un certain nombre de membres de la presse, des salariés de la société et des étudiants de l'Artesis Plantin Hogeschool Antwerpen.

L'assemblée prend connaissance de ces communications et constate qu'elle est régulièrement constituée et donc apte à statuer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

----

Le président parcourt l'ordre du jour et l'assemblée dispense le président de la lecture intégrale de celui-ci.

Johan Thijs commente à l'assemblée : le rapport annuel combiné du Conseil d'administration, les comptes annuels non consolidés et les comptes consolidés de l'exercice 2014. Il explique les évolutions importantes de la société.

Le président remercie Johan Thijs, son équipe et les 35.000 salariés du Groupe KBC pour les résultats obtenus, tant au niveau financier que non financier.

Après concertation avec Jo Cornu, président du Comité de rémunération (lequel est empêché de participer à l'assemblée générale), le président détaille le rapport de rémunération. Il explique à l'aide de slides la rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres du Comité de direction.

Le président cède la parole au secrétaire, qui explique l'utilisation du connecteur IML en tant que micro à l'aide d'un transparent.

Dans la discussion qui suit, d'autres commentaires sont formulés à la demande des actionnaires sur :

- les motifs du non paiement annoncé d'un dividende pour l'exercice 2015
- la situation, l'évolution escomptée et la stratégie poursuivie en Irlande
- la situation et l'évolution escomptée en Hongrie, et l'impact des mesures prises par le gouvernement (notamment la conversion des emprunts en devises)
- la notation Standard & Poor's du Groupe KBC par rapport à celle de KBC Bank et KBC Assurances
- les coûts liés au retrait d'argent lorsque celui-ci est effectué auprès de sociétés du Groupe KBC à la lumière de la stratégie Pearl de KBC

-----

Le président communique qu'on peut à présent passer au vote.

Le président souligne que chaque action donne droit à une voix, et que les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Le président explique que le vote sera électronique. L'appareillage et les procédures utilisés ont fait l'objet de tests préalables rigoureux sous la surveillance du team Audit ICT de l'Audit Groupe, qui a confirmé le bon fonctionnement et l'intégrité du système. Le team Audit ICT assure également la surveillance des votes au cours de la présente assemblée.

Le président indique que la nature du vote des actionnaires qui ont communiqué au préalable leurs intentions de vote à la société a déjà été introduite dans le fichier de données du système de vote électronique et que ces voix seront ajoutées automatiquement aux votes exprimés lors de la séance.

Le résultat des votes sera repris dans le procès-verbal de la présente assemblée. Les totaux exacts de toutes les voix exprimées sont repris dans une annexe au procès-verbal, qui en fait partie intégrante.

Le président passe la parole au secrétaire, qui détaille le fonctionnement du système de vote à l'aide d'un transparent.

-----

Le président parcourt les premier et deuxième points de l'ordre du jour. Il renvoie au commentaire du rapport annuel du Conseil d'administration fourni précédemment et commente les rapports de contrôle du commissaire en ce qui concerne le deuxième point de l'ordre du jour.

L'assemblée prend ensuite les décisions suivantes :

### PREMIÈRE DÉCISION

Les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA clôturés au 31 décembre 2014 sont approuvés comme suit :

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99.84	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

### DEUXIÈME DÉCISION

La proposition d'affectation des bénéfices de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, à savoir 835.561.316,00 EUR en tant que dividende brut, soit un dividende brut de 2 EUR par action, et 13.169.787,55 EUR en tant que participation des salariés, est approuvée.

L'assemblée accepte que le bénéfice à affecter de 4.006.481.278,42 EUR, composé du bénéfice à affecter de l'exercice (1.079.765.308,10 EUR), et du bénéfice reporté de l'exercice précédent (2.926.715.970,32 EUR), soit réparti comme suit :

<b>Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	1.079.765.308,10
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	2.926.715.970,32
<b>Bénéfice à affecter</b>	4.006.481.278,42
<b>Dotation aux capitaux propres</b>	

- aux réserves légales (pour les porter à 10% du capital)	144.872,41
- aux autres réserves	0,00
<b>Résultat à reporter</b>	<b>3.157.605.302,46</b>
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>848.731.103,55</b>
- rémunération du capital	835.561.316,00
- administrateurs	0,0
- participation des travailleurs	13.169.787,55

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	100	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

### TROISIÈME DÉCISION

Le rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA visé au point 1 de l'ordre du jour, est approuvé comme suit :

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	80.79	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

### QUATRIÈME DÉCISION

Décharge est donnée aux administrateurs de KBC Groupe SA pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99,27	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

### CINQUIÈME DÉCISION

Décharge est donnée au commissaire de KBC Groupe SA pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99.27	%
---	-------	---

Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%
---	--	---

## SIXIÈME DÉCISION

### Nominations statutaires

- a) L'assemblée décide de nommer monsieur Koen Algoed comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019, sous réserve de l'approbation de l'organe de contrôle.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	71.60	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

- b) L'assemblée propose de nommer définitivement comme administrateur monsieur Alain Bostoën, coopté par le Conseil d'administration du 12 novembre 2014, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	70.40	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

- c) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de monsieur Franky Depickere pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	67,54	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

- d) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de monsieur Luc Discry pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	70.59	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

- e) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de monsieur Frank Donck pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	68.47	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

- f)L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de monsieur Thomas Leysen, conformément aux critères énoncés à l'article 526 ter du Code des sociétés, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	97.19	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

- g)L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de monsieur Luc Popelier pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée annuelle de 2019.

Le point à l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	84.71	%
Le point à l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

Il en est dressé procès-verbal.

Le secrétaire parcourt le procès-verbal qui est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le souhait.

Le Président remercie Jo Cornu pour son implication de longue date dans KBC.

L'assemblée se termine à 11h37.



9.

le secrétaire  
J. Tyteca

le président  
T. Leysen

les scrutateurs  
W. Kupers et T. Debacker